

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2025



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 janvier 2025

Date de convocation : 16 janvier 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Lundi 16 janvier 2025, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 16 votants : 18

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Virginie BESSONNET, Jean SOUCHET, Lydia EVEILLARD, Karine DAVID, Dorothée JOINT, Arnaud OGER, Sylvain MESNEL, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE,

Absents et excusés : Johann LE CIGNE ayant donné pouvoir à Marie-Claude RIOU, Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Jean-Claude FLEURY, Stéphanie POTIER, Bertrand GUILLOT, Marc PITAUD, Audrey NICOU, Delphine LAINARD,

Secrétaire de séance : Virginie BESSONNET

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 16 décembre 2024.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 03 décembre 2024 et le 06 janvier 2025 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
DESLANDES	Aspirateur pour médiathèque	588,82 €	Commune – Op. 43
MENUET	Changement ventilateur four restaurant scolaire	2.532,82 €	Commune – Op. 34
FIGOMEX	Chauffage d'appoint à air pulsé salle des Primevères	458,00 €	Commune – Op. 17
VFLIT	Changement alarme suite passage fibre	1.999,31 €	Commune – Op. 43
VFLIT	Changement alarme suite passage fibre	1.906,85 €	Commune – Op. 46
ATEMIS	Switch borne WiFi médiathèque	1.850,00 €	Commune – Op. 43
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget

GESCIME	Renouvellement logiciel cimetière	648,99 €	Commune
FABREGUE	Fourniture papeterie mairie	77,08 €	Commune
Bayard Jeunesse	Renouvellement abonnement magazines jeunesse médiathèque	260,00 €	Commune
Nombalais	Transport élèves école publique spectacle fin d'année	238,00 €	Commune
Evènements & Tendances	Livres pour mariage / PACS / naissance	1.915,89 €	Commune
MENUET	Réparation coupe légume	323,58 €	Commune
Eure Film	Film protecteur pour livres médiathèque	366,26 €	Commune
VIP Concept	Renouvellement annuel contrat logiciel réservation restaurant scolaire et accueil périscolaire	775,60 €	Commune
ATEMIS	Création adresse informatique service restaurant scolaire	131,09 €	Commune
Chez Baptiste	Fournitures alimentaires soirée Vœux du Maire 2025	1.637,00 €	Commune
DESLANDES	Réparation autolaveuse salle du Villebon	433,50 €	Commune
ATEMIS	Gestion nom de domaine et hébergement	157,54 €	Commune

[DCM n°001-01-2025](#)

Prorogation du contrat pour la délégation par affermage du service public d'assainissement collectif à la SAUR

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint aux Finances, rappelle aux membres du Conseil municipal que la gestion du service public de l'assainissement collectif de la collectivité est déléguée depuis le 1er janvier 2012 à la SAUR dans le cadre d'un contrat d'affermage dont la date d'échéance initiale était fixée au 31 décembre 2023 et qui a fait l'objet d'une prorogation d'une durée d'un an et trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2025 inclus, par délibération n°100.10.2024 en date du 11 décembre 2023 afin de prendre en compte le transfert de la compétence « Assainissement collectif » à la Communauté de communes Challans Gois le 1er janvier 2025.

Il informe l'Assemblée délibérante que les élus communautaires ont décidé de ne pas transférer ladite compétence à cette date et ont repoussé le transfert à une date sine die. Conformément à la réglementation en vigueur qui impose le transfert de la compétence à l'intercommunalité le 1er janvier 2026, Monsieur Thierry CROCHET fait savoir qu'il conviendrait de proroger la durée du contrat d'affermage par avenant jusqu'au 31 décembre 2025.

Un membre de la liste non majoritaire interroge Monsieur le Maire sur le mode de gestion de la compétence (gestion en régie ou par délégation de service public) retenue par la Communauté de communes lorsque celle-ci sera transférée.

Monsieur le Maire fait savoir qu'a priori, le choix retenu par CHALLANS GOIS COMMUNAUTE serait la délégation de service public pour l'exercice de la compétence assainissement collectif lorsque celle-ci sera transférée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide l'avenant n°02 au contrat portant délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif à la SAUR en prorogeant la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2025 inclus,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer l'avenant au contrat en question et tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

DCM n°002-01-2025

SyDEV – Nouvelle convention portant adhésion au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'énergies

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°083-08-2014 en date du 08 septembre 2014 par laquelle l'Assemblée délibérante avait décidé d'adhérer au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité proposé par le SyDEV et formalisé par convention.

Il fait savoir que suite aux évolutions récentes des marchés de l'énergie, du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE), de l'impact des tarifs 2024 et de la régularisation de l'amortisseur d'énergie, il convient de reprendre une convention de groupement pour la fourniture et l'achat d'électricité afin d'intégrer les dernières évolutions et permettre au SyDEV de demeurer le plus efficace possible pour ces achats.

Il présente le projet de convention proposé par le SyDEV et destiné à se substituer à la convention actuellement en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet de convention du SyDEV portant sur l'adhésion au groupement de commande pour l'acheminement et l'achat de l'électricité,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention correspondante,
- Dit que cette convention une fois signée se substituera à la précédente.

AFFAIRES SCOLAIRES

Olympiades du Conseil Municipal des Enfants (CME) à la Résidence autonomie « La Josinette » le 17 décembre 2024

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, dresse le bilan des Olympiades organisées par le Conseil Municipal des Enfants (CME) à la Résidence autonomie « La Josinette » le 17 décembre 2024.

Après un goûter offert par l'établissement et un échauffement obligatoire, les participants répartis en trois équipes intergénérationnelles ont pu pratiquer plusieurs activités accompagnés par Lucie de l'association *Siel Bleu* : volley, basket, relai ou encore hokey.

Au terme des épreuves, un chocolat chaud a été distribué à chacun, l'occasion d'échanger pour les participants.

Madame LANDREAU-BONENFANT rappelle que l'association *Siel Bleu* fondée en 1997 et qui intervient une fois par semaine à la Résidence autonomie « La Josinette » a pour objectif de maintenir l'autonomie, favoriser le lien social et améliorer le bien-être.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la Commission « Urbanisme » du 19 décembre 2024

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission « Urbanisme » lors de sa réunion le 19 décembre 2024.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- N°33/2024 Monsieur SIEWE Ambroise à Madame CROCHET Noémi, 38 rue de la Marne ;
N°34/2024 Madame BARBEREAU Françoise à Société en cours de création, 18 rue du Prieuré.

AFFAIRES GENERALES

DCM n°003-01-2025

Adhésion à l'Association Géo Vendée dans le cadre du changement de statut juridique de la structure

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune bénéficie des services cartographiques proposés par l'Association Géo Vendée par l'intermédiaire de Challans Gois Communauté qui est adhérent à ladite structure.

Il ajoute les deux référentiels (PCRS et Jumeau Numérique) mis en place par cette Association, supports communs à l'usage de tous ses partenaires, ont mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume des données à traiter,
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité,
- Un besoin de recrutement de compétences spécialisées.

En conséquence, il informe que l'Association Géo Vendée va connaître un changement de son statut juridique à compter du 1^{er} juillet prochain pour devenir un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui sera ouvert aux EPCI mais également aux communes.

L'adhésion à Géo Vendée permettra de bénéficier, en plus des services de cartographies, de l'exploitation de data.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise la commune à devenir membre de l'Association Géo Vendée,
- Donne pouvoir à Madame Marie-Claude RIOU, titulaire, et Monsieur Johann LE CIGNE, suppléant, aux fins de représenter la commune lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association en GIP,
- Donne pouvoir à Madame Marie-Claude RIOU, titulaire ou Monsieur Johann LE CIGNE, suppléant, pour signer la convention constitutive du GIP,
- Désigne en tant que représentant de la commune Madame Marie-Claude RIOU, titulaire, et Monsieur Johann LE CIGNE suppléant, aux fins de siéger et voter à

l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

Dates à retenir :

Soirée des Vœux du Maire : vendredi 24 janvier 2025 à 19h00

Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 24 février 2025

Les dates des Conseils municipaux en 2025 sont :

- 24 mars, 28 avril, 26 mai, 30 juin,
- 15 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 15 décembre.

La secrétaire de séance,
Virginie BESSONNET



Le Maire,
Richard SIGWALT

